

Domaine HES-SO: Travail social
Filière: Travail social

Descriptif de module

1 Intitulé du module **Module interprofessionnel** **2026-2027**

Code T.TS.SO359.Intpro.26	Type de formation *			
	☒ Bachelor	☐ Master	☐ EMBA	☐ DAS
	☐ CAS	☐ Autres		
Niveau	Caractéristique	Type de module	Organisation temporelle	
☐ module de base	☒ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO	☒ module principal	☐ module sur 1 semestre	
☒ module d'approfondissement		☐ module lié au module principal	☐ module sur 2 semestres	
☐ module avancé		☐ module facultatif ou complémentaire	☐ semestre de printemps	
☐ module spécialisé			☒ semestre d'automne	
			☐ Autres	

2 Organisation

Crédits ECTS *	Langue(s)
6 ECTS	☒ français
Volées : PT 2024, EE 2023, TP 2023	
Semaines 40 à 49 Jeudi	

3 Prérequis

- ☐ avoir validé le(s) module(s)
- ☐ avoir suivi le(s) module(s)
- ☒ Pas de prérequis
- ☐ Autre

Autres prérequis

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

Compétences

7. Organiser, coordonner le travail en équipe et en réseau, et collaborer dans des logiques d'interprofessionnalité et d'interdisciplinarité.

1. Expliciter, étayer et argumenter les valeurs, les principes éthiques et le cadre déontologique du travail social qui fondent leur action.
5. Développer une pensée critique, questionner le sens de l'action sociale et proposer des modes d'intervention et de transformation sociales pertinents, créatifs et diversifiés, qui intègrent les enjeux sociaux, économiques, culturels et politiques aux niveaux local, national et international.

Objectifs

Au terme de ce module, les étudiant·es seront capables de/d' :

- Identifier, décrire et analyser les savoirs, méthodes, techniques et outils spécifiques de leur profession (1^{er} niveau) ;
- Repérer les savoirs, méthodes, techniques et outils spécifiques des autres professions ou métiers du travail social avec lesquels ils et elles collaborent (2^{ème} niveau) ;
- Repérer les savoirs, méthodes, techniques et outils spécifiques des autres professions ou métiers extérieurs au travail social avec lesquels ils et elles sont en interaction (3^{ème} niveau) ;
- Faire ressortir les similitudes, différences et complémentarités possibles entre les différentes professions ou métiers en interaction (4^{ème} niveau) ;
- Proposer une intervention interprofessionnelle avec et/ou pour les publics concernés mettant en œuvre des synergies dans l'action pour articuler savoirs, méthodes, techniques et outils des différents métiers ou professions en interaction (5^{ème} niveau).

5 **Contenu et formes d'enseignement ***

Ce module permet aux étudiant·es des trois options (service social, animation socioculturelle et éducation sociale, ci-après AS-ASC-ES) d'aborder des contenus spécifiques sous l'angle de l'interprofessionnalité au sens large. Les étudiant·es seront amené·es à travailler en groupes mixtes (AS-ASC-ES) sur des situations cliniques professionnelles qui requièrent de l'interprofessionnalité.

Face à la complexité des situations rencontrées dans la pratique professionnelle, le code de déontologie pour le travail social en Suisse (AvenirSocial, 2026) rappelle que la collaboration interprofessionnelle contribue à une vision globale des personnes accompagnées. Une coopération structurée entre professions et métiers favorise ainsi la cohérence, la qualité et l'éthique des interventions.

Les formes d'enseignement et modalités pédagogiques du module prennent en principe la forme de :

- cours théoriques en plénum
- exercices en sous-groupes mixtes (AS-ASC-ES)
- présentations d'intervenant·es externes en plénum
- temps d'encadrement et temps personnel

Les étudiant·es seront réparti·es en deux groupes, certains cours étant donnés en alternance. Ils et elles seront accompagné·es tout au long du module par des enseignant·es et des professionnel·les de terrain afin de favoriser la synergie entre théorie et pratique.

Les étudiant·es sont notamment amené·es à acquérir activement, par leur travail personnel, les notions théoriques abordées en plénum, en sous-groupes mixtes ou par l'intermédiaire de la plateforme Moodle.

Une journée du module sera réservée à la mise en œuvre d'activités liées au portfolio. Durant cette journée, les étudiant·es seront accompagné·es et encadré·es par les référent·es de leurs groupes portfolio.

6 **Modalités d'évaluation et de validation ***

La validation du module se déroule en deux étapes.

Dans une première étape formative, les étudiant·es réalisent une présentation orale de groupe autour des enjeux spécifiques de l'interprofessionnalité ancrés dans une réalité professionnelle, qui aura lieu le **jeudi 19 novembre 2026 après-midi (semaine 47)**.

L'évaluation sommative consiste en un examen individuel sur table, qui aura lieu le **jeudi 28 janvier 2027 (semaine 4)**.

Modalités de répétition :

En cas d'obtention de la note F, les possibilités de répétition sont les suivantes :

- a) Se présenter à la nouvelle épreuve d'évaluation du module concerné lors d'une 2e session prévue durant la même année académique. L'évaluation consiste en un examen individuel sur table, le **jeudi 10 juin 2027 (semaine 23)**.
- b) Fréquenter à nouveau les enseignements et se présenter aux évaluations du module l'année académique suivante.

7 **Modalités de remédiation ***

- ☐ remédiation possible
- ☒ pas de remédiation
- ☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)

Autres modalités de remédiation

7a **Modalités de remédiation (en cas de répétition) ***

- ☐ remédiation possible
- ☒ pas de remédiation
- ☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)

Remarques

Dans le cadre de ce module, aucune restriction n'est instituée quant à l'utilisation de l'Intelligence Artificielle (IA) générative aussi bien pour les intervenant·es (internes et externes) que pour les étudiant·es. Cette utilisation ne fera l'objet d'aucune pénalité **pour autant que la probité intellectuelle soit respectée**. Il est donc demandé d'annoncer l'outil mobilisé (ChatGPT, DeepL, Quillbot, etc.) et les raisons de son utilisation (corrections, explications, reformulations, traductions, ou autres à préciser).

Domaine HES-SO: Travail social
Filière: Travail social

Descriptif de module

9 Bibliographie

AvenirSocial. (2026). *Code de déontologie pour le travail social en Suisse*. AvenirSocial.
<https://avenirsocial.ch/fr/expertise/code-de-deontologie/>

Couturier, Y. & Chery, J. M. (2024, 25 mars). L'interdisciplinarité, évolution incontournable. *Reiso*,
<https://www.reiso.org/articles/themes/pratiques/12226-l-interdisciplinarite-evolution-incontournable>

Hatano-Chalvidan, M. (2016). Interdisciplinarité et interprofessionnalité : proximité sémantique coïncidente ou construction d'un nouveau modèle d'activité ? *Forum*, 148, 8-16. <https://doi.org/10.3917/forum.148.0008>

Konan, N. P. (2018). L'interdisciplinarité au service de la protection de l'adulte : point de vue des acteurs et actrices concerné·e·s. *Revue suisse de travail social*, 23, 76-95. <https://doi.org/10.5169/seals-832430>

Konan, N., Beuret, B., Gyuriga Perez, T. & Csupor, I. (2024, 18 avril). Stimuler l'interprofessionnalité avec la formation. *Reiso*, <https://www.reiso.org/articles/themes/pratiques/12338-stimuler-l-interprofessionnalite-avec-la-formation>

Les supports de cours ainsi que d'autres textes éventuels seront disponibles sur la page Moodle du module.

Nom de la ou du responsable de module *

Michael NADOT et Tania SIMOES.

Descriptif validé le *

7 septembre 2026

Descriptif validé par *

CSUPOR Isabelle

Domaine HES-SO: Travail social
Filière: Travail social

Descriptif de module

Intitulé du module **Module libre projet collectif** **2026-2027**
1 **En emploi et temps partiel**

Code T.TS.SO359.ML764.26	Type de formation *			
	☒ Bachelor	☐ Master	☐ EMBA	☐ DAS
	☐ CAS	☐ Autres		
Niveau	Caractéristique	Type de module	Organisation temporelle	
☐ module de base	☐ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO	☒ module principal	☐ module sur 1 semestre	
☒ module d'approfondissement		☐ module lié au module principal	☐ module sur 2 semestres	
☐ module avancé		☐ module facultatif ou complémentaire	☐ semestre de printemps	
☐ module spécialisé			☐ semestre d'automne	
			☒ Autres	

2 Organisation

Crédits ECTS *	Langue(s)
3 ECTS	☒ français

Volées :
EE 2023, TP 2023
Temporalité variable

3 Prérequis

- ☐ avoir validé le(s) module(s)
- ☐ avoir suivi le(s) module(s)
- ☒ Pas de prérequis
- ☐ Autre

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

Compétences

Les apprentissages visés et les compétences développées sont spécifiques à l'activité. Les huit compétences du référentiel du PEC (minimum 2) peuvent être mises en œuvre. Les étudiant·es argumentent le choix des compétences principales mobilisées dans leur projet et évaluent leur développement dans le travail de validation.

La réalisation d'un projet collectif doit permettre aux étudiant·es d'/de :

- Explorer et s'impliquer dans des activités en lien avec le travail social qui soient complémentaires aux modules BATS.
- Donner l'opportunité aux étudiant·es de compléter leur trajectoire de formation en fonction de leurs intérêts.
- Permettre aux étudiant·es d'étayer leur expérience sur la base de ressources externes (minimum 2 notions théoriques référencées APA).
- Permettre aux étudiant·es de réaliser le processus complet d'une activité professionnalisante de 3 crédits en groupe.

5 Contenu et formes d'enseignement *

Le projet collectif est élaboré par groupes de 2 à 4 étudiant·es. Une demande argumentée peut être faite pour augmenter le nombre de participant·es. Chaque étudiant·e joue un rôle singulier, différencié et identifiable. Elles et ils contactent le responsable du module par mail, avec une ébauche de projet. En cas d'accord de principe, le document : « *Projet d'intention, modules libres, Projets collectifs, EE TP* » doit être rempli.

Les étudiant·es doivent s'assurer de disposer des ressources nécessaires pour mener à bien l'activité. Celle-ci s'organise dans une autre institution, un autre service ou une autre association que celui où il ou elle est engagée ou a réalisé sa ou ses FP.

Les 75 heures du projet sont décomptées individuellement pour chaque étudiant·e. 10h maximum sont allouées aux démarches préparatoires et à la réalisation du projet d'intention. Les 65h restantes englobent : le travail de préparation des activités, les recherches théoriques, les activités réalisées, l'analyse du sens de l'activité, l'identification des apprentissages effectués, la mise en lien avec les compétences du référentiel TS, et la réalisation des modalités d'évaluation.

Domaine HES-SO: Travail social
Filière: Travail social

Descriptif de module

Les étudiant·es sont solidairement responsables de réaliser le projet dans les délais et contactent leur référent·e en temps opportun. Le temps dévolu est inscrit dans le programme les jeudis des semaines 49, 50, 51 et le vendredi de la semaine 49. Il est possible de réaliser le projet à d'autres dates. Le projet collectif doit se dérouler en dehors des autres modules.

Le projet d'intention définit les contours de l'activité projetée : argumentation de l'intention, choix de l'activité, planification, identification des intentions d'apprentissage, lien avec le référentiel de compétences, ressources théoriques référencées (APA) et une charte de collaboration.

Le projet d'intention parvient au·à la référent·e en format Word (nom du fichier : Nom1_Nom2_Nom3_Nom4_Projet collectif) au minimum 3 semaines avant le début de l'activité, et tient compte du délai pour d'éventuelles compléments avant sa validation. L'enseignant·e vérifie si le projet, les références théoriques mobilisées sont pertinentes et cohérentes avec le travail social, les apprentissages, les compétences du référentiel que l'étudiant·e souhaite développer, et le cadre général du projet collectif. Lorsque le projet d'intention est validé par l'enseignant·e, les 65h par étudiant·e dévolues au projet collectif peuvent être prises en compte.

6 **Modalités d'évaluation et de validation ***

La validation comporte 2 éléments :

- Une présentation orale de groupe qui aura lieu à la date convenue lors de la validation du projet et au plus tard avant **le 15 janvier 2027** (semaine 3). Celle-ci comporte des parties communes et des parties individuelles. Après avoir décrit le contexte collectivement, chaque étudiant·e expose individuellement (max. 15 min) les activités effectuées, analyse et évalue les apprentissages effectués, les compétences du référentiel développées dans le cadre de l'expérience, ainsi que les apprentissages concrets pouvant être transférés dans le cadre de sa fonction en TS actuelles ou futures sur la base de références théoriques référencées (APA). L'organisation logistique du temps d'évaluation est de la responsabilité des étudiant·es.
- Un journal d'activité individuel par étudiant·e sous forme d'un tableau indiquant : les dates, les types d'activités, leurs durées, ainsi que le total des heures effectuées (75h). Chaque étudiant·e transmet son journal par courriel à l'enseignant·e une semaine avant la présentation orale.

La note attribuée est individuelle. Le module fait l'objet d'une appréciation en termes d'acquis/non acquis.

Modalités de répétition :

En cas d'obtention de l'appréciation « non acquis », les étudiant·es doivent, selon les indications de l'enseignant·e, soumettre un travail complémentaire au plus tard **le 20 mars de l'année civile en cours**, ou réaliser un nouveau projet collectif **avant le 20 août de l'année civile en cours**.

7 **Modalités de remédiation ***

- ☐ remédiation possible
☒ pas de remédiation
☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)

Autres modalités de remédiation

7a **Modalités de remédiation (en cas de répétition) ***

- ☐ remédiation possible
☒ pas de remédiation
☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)

Remarques

Un double échec à un module projet collectif n'entraîne pas l'exclusion de la filière, l'étudiant·e sera tenu·e de réaliser son module libre avant la fin de son délai maximal d'études.

Toute utilisation de l'IA générative doit respecter les principes d'intégrité académique.

9 **Bibliographie**

Nom de la ou du responsable de module *

MELLINA Joël

Descriptif validé le *

20 août 2026

Descriptif validé par *

CSUPOR Isabelle

Domaine HES-SO: Travail social
Filière: Travail social

Descriptif de module

Intitulé du module **Module libre immersion** **2026-2027** **En emploi et Temps partiel**

Code T.TS.SO359.ML765.26	Type de formation *					
	☒ Bachelor	☐ Master	☐ EMBA	☐ DAS	☐ CAS	☐ Autres
Niveau	Caractéristique	Type de module	Organisation temporelle			
☐ module de base	☐ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO	☒ module principal	☐ module sur 1 semestre			
☒ module d'approfondissement		☐ module lié au module principal	☐ module sur 2 semestres			
☐ module avancé		☐ module facultatif ou complémentaire	☐ semestre de printemps			
☐ module spécialisé			☒ semestre d'automne			
			☐ Autres			

2 Organisation

Crédits ECTS *	Langue(s)
3 ECTS	☒ français

Volées :
EE 2023, TP 2023

Semaines 49 à 51
Jeudi et/ou vendredi

3 Prérequis

☐ avoir validé le(s) module(s)
☐ avoir suivi le(s) module(s)
☒ Pas de prérequis
☐ Autre

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

Compétences

Les apprentissages visés et les compétences développées sont spécifiques à l'activité. Les huit compétences du référentiel du PEC (minimum 2) peuvent être mises en œuvre. L'étudiant·e argumente le choix des compétences principales mobilisées dans son projet et évalue leur développement dans le travail de validation.

La réalisation d'un projet d'immersion doit permettre aux étudiant·es d'/de :

- Explorer et expérimenter des milieux professionnels du travail social complémentaires aux modules BATS.
- Donner l'opportunité à l'étudiant·e de compléter sa trajectoire de formation en fonction de ses intérêts.
- Permettre à l'étudiant·e d'étayer son exploration sur la base de ressources externes (minimum 2 notions théoriques référencées APA).
- Favoriser le transfert des apprentissages effectués vers les activités liées aux lieux de FP.

5 Contenu et formes d'enseignement *

L'immersion est individuelle. Le projet personnel est élaboré par l'étudiant·e à partir du document : « *Projet d'intention module libre immersion EE-TP* ». Généralement, le responsable du module est attribué au suivi des étudiant·es EE et l'enseignant·e de la coordination de volée TP aux étudiant·es TP.

L'étudiant·e s'assure de disposer des ressources pour mener à bien l'activité. Celle-ci s'organise dans une autre institution ou un autre service que celui où il ou elle est engagée ou a réalisé sa ou ses FP. Le lieu permet de découvrir et analyser un autre domaine professionnel que celui de sa ou ses FP, ou des méthodologies d'intervention différentes dans le même domaine.

Le temps de recherche d'un lieu d'immersion, l'établissement du projet d'intention, les 4 journées d'immersion (32 heures) et le rapport final constituent les 75 heures à réaliser. L'étudiant·e est responsable de la réalisation de l'immersion dans les délais. Elle ou il contacte son·sa référent·e en temps opportun. Le temps dévolu est inscrit dans le programme les jeudis des semaines 49, 50, 51 et le vendredi de la semaine 49. Il est possible de réaliser l'immersion à d'autres dates. L'immersion doit se dérouler en dehors des autres modules.

Le projet d'intention permet de définir les contours de l'immersion projetée : argumentation de l'intention, choix

Domaine HES-SO: Travail social
Filière: Travail social

Descriptif de module

du lieu de l'immersion, différenciation avec le contexte du lieu de FP, planification, identification des intentions d'apprentissage, lien avec le référentiel de compétences, ressources théoriques référencées (APA) mobilisées, ébauche de programme et date de restitution du travail de validation.

Le « *Projet d'intention module libre immersion EE-TP* » parvient au référent-e en format Word (nom du fichier : Nom_Prénom_Projet immersion) au minimum 3 semaines avant le début de l'activité, et tient compte du délai pour d'éventuelles compléments avant sa validation. L'enseignant-e évalue le projet d'intention et la différenciation avec les contextes de FP. Il-elle vérifie si le projet, les références théoriques mobilisées sont pertinentes et cohérentes avec le travail social, les apprentissages, les compétences du référentiel que l'étudiant-e souhaite développer, et le cadre général de l'immersion. Lorsque le projet d'intention est validé par l'enseignant-e, les 32h dévolues à l'immersion peuvent à être prises en compte.

6 **Modalités d'évaluation et de validation ***

La validation comporte 2 éléments à transmettre par courriel à l'enseignant-e :

- Une attestation de l'immersion établie par l'institution ou le service où s'est déroulée l'immersion (32h).
- Un travail de validation écrit individuel (4-5 pages) est élaboré par l'étudiant-e sur la base du document : « *Travail de validation du module immersion* ». Il permet de décrire brièvement le contexte de l'immersion et les activités effectuées, puis d'analyser et d'évaluer les apprentissages effectués, les compétences du référentiel développées dans le cadre de l'expérience, ainsi que les apprentissages concrets pouvant être transférés dans le cadre de fonctions en TS actuelles ou futures sur la base de références théoriques référencées (APA). Il est rendu en format Word (nom du fichier : Nom_Prénom_travail_validation_immersion) pour la date convenue lors de la validation du projet, mais au plus tard avant le **jeudi 15 janvier 2027 (semaine 3)**.

Le module fait l'objet d'une appréciation en termes d'acquis/non acquis.

Modalités de répétition :

En cas d'obtention de l'appréciation « non acquis », l'étudiant-e doit, selon les indications de l'enseignant-e, soumettre un travail complémentaire au plus tard **le 20 mars de l'année civile en cours**, ou réaliser une nouvelle immersion complète avant le **20 août de l'année civile en cours**.

7 **Modalités de remédiation ***

- ☐ remédiation possible
☒ pas de remédiation
☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)

Autres modalités de remédiation

7a **Modalités de remédiation (en cas de répétition) ***

- ☐ remédiation possible
☒ pas de remédiation
☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)

Remarques

Un double échec à un module libre n'entraîne pas l'exclusion de la filière, l'étudiant-e sera tenu-e de réaliser son module libre avant la fin de son délai maximal d'études.

Toute utilisation de l'IA générative doit respecter les principes d'intégrité académique.

9 **Bibliographie**

Nom de la ou du responsable de module *

MELLINA Joël

Descriptif validé le *

20 août 2026

Descriptif validé par *

CSUPOR Isabelle

Domaine HES-SO: Travail social
Filière: Travail social

Descriptif de module

1 Intitulé du module **Module libre – Innover en travail social de l'idée à l'impact** **2026-2027**

Code T.TS.SO359.ML772.26	Type de formation *			
	☒ Bachelor	☐ Master	☐ EMBA	☐ DAS
	☐ CAS	☐ Autres		
Niveau	Caractéristique	Type de module	Organisation temporelle	
☐ module de base	☒ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO	☒ module principal	☐ module sur 1 semestre	
☒ module d'approfondissement		☐ module lié au module principal	☐ module sur 2 semestres	
☐ module avancé		☐ module facultatif ou complémentaire	☐ semestre de printemps	
☐ module spécialisé			☐ semestre d'automne	
			☒ Autres	

2 Organisation

Crédits ECTS *	Langue(s)
3 ECTS	☒ français
Volées : EE 2023, TP 2023	

3 Prérequis

- ☐ avoir validé le(s) module(s)
☐ avoir suivi le(s) module(s)
☒ Pas de prérequis
☐ Autre

Autres prérequis

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

Compétences :

3. Construire et développer une relation professionnelle dans une posture favorisant le pouvoir d'agir et l'autodétermination des individus, groupes et communautés.
4. Établir des diagnostics de situation, construire, mener et évaluer des projets d'intervention et des actions en se basant sur des connaissances scientifiques, méthodologiques et des savoirs d'action.
5. Développer une pensée critique, questionner le sens de l'action sociale et proposer des modes d'intervention et de transformation sociales pertinents, créatifs et diversifiés.
6. Travailler en réseau et en partenariat, mobiliser les ressources territoriales.
7. S'impliquer dans une dynamique de professionnalisation, développer une posture réflexive et mobiliser les ressources nécessaires à l'évolution de ses pratiques.

Objectifs

Au terme du module, chaque étudiant·e sera capable de/d':

- Identifier et analyser une problématique sociale ou organisationnelle issue du contexte professionnel de l'étudiant·e.
- Concevoir une intervention innovante, adaptée au contexte et mobilisant des dynamiques participatives.
- Mettre en œuvre cette intervention, en assurer le suivi et ajuster les modalités d'action selon les résultats et les retours du terrain.
- Développer une posture réflexive critique articulant théorie, pratique, et éthique professionnelle.
- Intégrer des méthodes d'accompagnement et de co-construction avec les acteur·rice·s concerné·e·s.

5 **Contenu et formes d'enseignement ***

Ce module s'adresse aux étudiant·es en emploi (EE) et à temps partiel (TP).

La réalisation du module est flexible et individualisée, mais doit impérativement être finalisée au plus tard au 7e semestre. Le temps dévolu est inscrit dans le programme les jeudis des semaines 49, 50, 51 et le vendredi de la semaine 49. Il est possible de réaliser les activités du module à d'autres dates. Celles-ci doivent se dérouler en dehors des autres modules.

Contenu :

Le module propose d'introduire les fondements et les enjeux de l'innovation sociale dans le champ du travail social, en insistant sur sa capacité à transformer les pratiques professionnelles en réponse aux mutations sociétales. À travers une approche centrée sur les réalités vécues par les étudiant·es dans leur contexte professionnel, il vise à favoriser une compréhension située et critique des logiques d'innovation.

L'approfondissement des démarches participatives constitue un axe majeur du Module Libre. Il s'agit notamment d'initier les étudiant·es aux méthodologies de recherche-action collaborative, en tant que dispositifs intégrant les savoirs d'action, les savoirs d'expérience et les savoirs scientifiques. L'objectif est de permettre l'émergence de projets innovants fondés sur une co-construction des problématiques et des solutions.

Sur cette base, les participant·es sont invité·es à identifier et analyser une problématique issue de leur terrain professionnel, sans commande institutionnelle préalable, puis à concevoir un dispositif ou un projet d'intervention novateur. Ce travail fait l'objet d'un accompagnement individualisé et se déploie selon une logique de projet, incluant diagnostic, conception, mise en œuvre et évaluation. Une attention particulière est portée à la posture réflexive de l'étudiant·e, ainsi qu'à sa capacité à ajuster son intervention en fonction des effets produits et des retours des acteur·rices concerné·es.

Formes d'enseignement :

- Un accompagnement individualisé sous forme de soutien méthodologique (5 heures).
- Une expérimentation autonome encadrée par étapes et une dynamique d'apprentissage par projet (environ 70 heures).

L'ensemble s'appuie sur une articulation constante avec les réalités du terrain professionnel et l'analyse théorique, favorisant l'appropriation des apprentissages par l'expérience.

6 **Modalités d'évaluation et de validation ***

L'évaluation finale prend la forme d'un travail de validation écrit individuel de 3 à 5 pages.

Ce rapport comprend six parties :

- Une présentation du contexte professionnel et de la problématique identifiée.
- Une explicitation de la méthodologie utilisée.
- Une description des résultats obtenus et des ajustements réalisés en cours de projet.
- Une discussion critique portant sur la pertinence des choix méthodologiques et sur la posture adoptée.
- Une conclusion réflexive sur les compétences mobilisées et acquises au cours du module.
- Une bibliographie.

L'évaluation porte sur la capacité de l'étudiant·e à articuler les savoirs issus de la théorie et de la méthodologie. Elle prend également en compte une posture réflexive, et à démontrer une autonomie dans la conduite du projet.

Le rapport doit être rendu au responsable du module, par mail, au plus tard le 15 janvier 2027

Modalité de répétition :

En cas d'obtention de la note « non-acquis », les possibilités de répétition sont les suivantes :

Présentation d'un oral de 10 minutes avec le responsable du module, qui vise à aborder les points faibles du rapport selon la date convenue avec lui, mais au plus tard le 20 mars de l'année civile en cours, ou réaliser un nouveau projet complet avant le **20 août de l'année civile en cours**.

Domaine HES-SO: Travail social
Filière: Travail social

Descriptif de module

7 Modalités de remédiation *

- ☐ remédiation possible
☒ pas de remédiation
☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)

Autres modalités de remédiation

**7a Modalités de remédiation
(en cas de répétition) ***

- ☐ remédiation possible
☒ pas de remédiation
☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)

Remarques

Un double échec à un module libre n'entraîne pas l'exclusion de la filière, l'étudiant·e sera tenu·e de refaire un autre module libre durant l'année académique suivante.

9 Bibliographie

- Félix, A. (2020). Le Design Sprint : une boîte à outils pour l'innovation en travail social ? *Pensée plurielle*, 52(2), 213–226. <https://doi.org/10.3917/pp.052.0213>
- Fine, M., & Torre, M. E. (2021). *Essentials of critical participatory action research*. American Psychological Association. <https://doi.org/10.1037/0000241-000>
- Foliot, C., Serikoff, G., & Zacklad, M. (dir.). (2019). *Le Lab des Labs*. CoDesign-it.
- Fontan, J.-M., Klein, J.-L., & Bussi res, D. (dir.). (2014). *Le d fi de l'innovation sociale partag e : savoirs crois s*. Presses de l'Universit  du Qu bec.
- Gachet, N. (2024).   la recherche d'un « Faire autrement » : regard sur une d marche   vis e d'innovation sociale. Dans P. Maeder, M. Chimienti, V. Cretton, C. Maggiori, I. Probst, & S. Rullac (dir.), *Innovation et intervention sociales : impacts, m thodes et mises en  uvre dans les domaines de la sant  et de l'action sociale* (p. 129–146).  ditions Seismo.
- Heijboer, C., & Moreno Saint-Martin, C. (2021). L'Usagent : participation des personnes, expertise usag re et refondation du travail social fran ais. * crire le social*, 3, 19–29. <https://doi.org/10.3917/esra.003.0019>
- Klein, J.-L., Laville, J.-L., & Moulaert, F. (2014). L'innovation sociale : rep res introductifs. Dans J.-L. Klein, J.-L. Laville, & F. Moulaert (dir.), *L'innovation sociale* (p. 7–44).  r s. <https://doi.org/10.3917/eres.moula.2014.01.0007>
- Lallemant, D. (2001). *Les d fis de l'innovation sociale*. ESF.
- Parpan-Blaser, A. (2011). *Innovation in der Sozialen Arbeit: Zur theoretischen und empirischen Grundlegung eines Konzeptes*. VS Verlag f r Sozialwissenschaften. <https://doi.org/10.1007/978-3-531-93485-3>
- Rullac, S. (2018). Recherche action collaborative en travail social : les enjeux  pist mologiques et m thodologiques d'un bricolage scientifique. *Pens e plurielle*, 48(2), 37–50. <https://doi.org/10.3917/pp.048.0037>
- Rullac, S. (2019). L'innovation en travail social : un objet   d finir et des processus   caract riser. *Revue suisse de travail social*, 25, 139–156. <https://doi.org/10.5169/seals-855362>
- Rullac, S. (2020). Le diagnostic du projet en travail social ou le pr ambule novateur. *Revue fran aise de service social*, 277, 98–109.
- Rullac, S. (2021, 26 juillet). D'usager·e   expert·e : le travail social en mutation. *REISO, Revue d'information sociale*.
- Schaper-Rinkel, P., & Wagner-Luptacik, P. (2014). Design thinking. Dans J. Howaldt, A. Butzin, D. Domanski, & C. Kaletka (dir.), *Theoretical approaches to social innovation: A critical literature review* (p. 97–104). Sozialforschungsstelle, TU Dortmund University.
- Wascher, E., Kaletka, C., & Schultze, J. (2019). Social innovation labs: A seedbed for social innovation. Dans J. Howaldt, C. Kaletka, A. Schr der, & M. Zirngiebl (dir.), *Atlas of social innovation: 2nd volume—A world of new practices* (p. 136–139). oekom Verlag.

Nom de la ou du responsable de module *

RULLAC St phane

Descriptif valid  le *

20 ao t 2026

Descriptif valid  par *

CSUPOR Isabelle

Domaine HES-SO: Travail social
Filière: Travail social

Descriptif de module

1 Intitulé du module **Formation pratique 2 - En emploi** **2025-2027**

Code T.TS.SO359.FP2EE25	Type de formation *			
	☒ Bachelor	☐ Master	☐ EMBA	☐ DAS
	☐ CAS	☐ Autres		
Niveau	Caractéristique	Type de module	Organisation temporelle	
☒ module de base	☒ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO	☒ module principal	☐ module sur 1 semestre	
☐ module d'approfondissement		☐ module lié au module principal	☐ module sur 2 semestres	
☐ module avancé		☐ module facultatif ou complémentaire	☐ semestre de printemps	
☐ module spécialisé			☐ semestre d'automne	
			☒ Autres	

2 Organisation

Crédits ECTS *	Langue(s)
27 crédits ECTS	☒ français

- la partie formation **"terrain"** équivaut à **24 ECTS**
- la partie **"intégration"** liée à la partie "terrain" du module de la formation pratique équivaut à **3 ECTS**

Volée EE2024

Semestres 1 à 4

Sem. 5 : Automne 2025

Sem. 6 : Printemps 2026

Sem. 7 : Automne 2026

Sem. 8 : Printemps 2027

3 Prérequis

- ☐ avoir validé le(s) module(s)
- ☐ avoir suivi le(s) module(s)
- ☐ Pas de prérequis
- ☒ Autre

Autres prérequis

- Participer à la séance d'introduction à la formation pratique au mois de janvier 2026.

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

Les 8 compétences du référentiel peuvent être travaillées durant la formation pratique selon ce qui aura été validé dans le contrat pédagogique tripartite (DCPT2).

1. Expliciter, étayer et argumenter les valeurs, les principes éthiques et le cadre déontologique du travail social qui fondent leur action.
2. Évaluer leurs propres ressources et leurs limites dans les dimensions cognitives, émotionnelles, corporelles et sociales, et identifier leurs besoins en matière de professionnalisation.
3. Construire et développer une relation professionnelle dans une posture favorisant le pouvoir d'agir et l'autodétermination des individus, groupes et communautés.
4. Établir des diagnostics de situation, construire, mener et évaluer des projets d'intervention et des actions en se basant sur des connaissances scientifiques, méthodologiques et des savoirs d'action.
5. Développer une pensée critique, questionner le sens de l'action sociale et proposer des modes d'intervention et de transformation sociales pertinents, créatifs et diversifiés, qui intègrent les enjeux sociaux, économiques, culturels et politiques aux niveaux local, national et international.
6. Communiquer de manière claire et adéquate, oralement, par écrit et/ou selon les modalités appropriées, auprès de publics diversifiés et dans des contextes variés.
7. Organiser, coordonner le travail en équipe et en réseau, et collaborer dans des logiques d'interprofessionnalité et d'interdisciplinarité.

Domaine HES-SO: Travail social
Filière: Travail social

Descriptif de module

8. Comprendre les divers déterminants de l'organisation, se situer et assurer les tâches de gestion, d'administration et de coordination.

À l'issue de la formation pratique 2, les étudiant·es seront en mesure d'atteindre les niveaux de compétence de la partie « terrain » et de la partie « intégration » suivants :

Niveau de compétence visé pour la partie "terrain":

- Déterminer et engager un questionnement éthique, si nécessaire avec la participation des publics et du réseau ; développer une analyse critique, en mobilisant des techniques et des outils ; rendre compte de son action.
- Exercer la profession en tenant compte de ses ressources, de ses limites et expérimenter comment il ou elle peut faire face à ces dernières.
- Engager et analyser ses relations professionnelles avec une posture qui promeut la mobilisation par les individus, groupes et communautés de leurs ressources propres.
- Construire, mener et évaluer des projets d'interventions et des actions complexes en s'appuyant sur son expertise, celle des professionnel·les du réseau et celles des publics.
- Proposer des modes d'intervention et de transformation sociales pertinents, créatifs et diversifiés en tenant compte des enjeux des contextes dans lesquels ils s'insèrent (que ces enjeux se situent au niveau local et/ou national et/ou international).
- Développer une communication stratégique et ciblée par une variété de canaux de communication à destination de publics diversifiés au sein et à l'extérieur de l'institution ou service.
- Mobiliser les méthodes utiles à organiser et coordonner le travail en équipe et en réseau dans des pratiques d'interprofessionnalité et d'interdisciplinarité.
- Analyser et articuler les divers déterminants de l'organisation afin d'exercer sa fonction et son rôle ; collaborer aux tâches de gestion, d'administration et de coordination institutionnelle en adéquation avec son statut.

Niveau de compétence visé pour la partie "intégration" :

- Présenter et analyser des situations professionnelles au moyens de différents cadres de référence.
- Comprendre son activité professionnelle ainsi que le contexte structurel dans lequel elle se situe. Saisir les dimensions théoriques et pratiques, pour développer un pouvoir d'action individuel et collectif.
- Identifier le sens de l'action professionnelle.
- Évaluer son action professionnelle.
- Développer une réflexion éthique en situation de travail.
- Travailler et développer une posture et une identité professionnelles.
- Se positionner dans son processus de formation.
- Conceptualiser par oral et par écrit sa pratique professionnelle.
- Développer la capacité d'analyse et d'élaboration en collectif par analogie à une équipe professionnelle.

5 Contenu et formes d'enseignement *

La formation pratique se compose de trois éléments distincts permettant le développement des compétences susmentionnées : une partie « terrain », une partie « intégration » et une supervision pédagogique.

Contenu pour la partie "terrain" :

"La formation pratique est une mise en situation professionnalisante des étudiant·es qui contribue au développement des compétences attendues au terme de la formation dans une perspective d'alternance intégrative" (HES-SO, 2020, p. 12). Elle comprend les éléments suivants :

- Intégration et travail dans une institution, expérience et pratique réflexive ;
- Élaboration, rédaction, discussion et mise en œuvre du Contrat Pédagogique Tripartite (DCPT2) ;
- Accompagnement pédagogique du praticien formateur ou de la praticienne formatrice (PF) ;
- Élaboration et rédaction d'un rapport écrit ;
- Évaluation tripartite de la période de FP (étudiant·e, PF, responsable de suivi de formation (RFP) ;

Les "Dispositions d'application romandes sur la formation pratique relative au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social" explicitent les conditions d'application de ce contenu.

Formes d'enseignement pour la partie "terrain" :

- Suivi par un·e PF (praticien formateur, praticienne formatrice).
- Suivi par un·e RFP (responsable de suivi de formation pratique de l'école).
- Confrontation aux situations réelles de travail.
- Soutien institutionnel et, le cas échéant, des professionnel·les de terrain.

Contenu pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain":

Cette partie du module développe une réflexion sur l'action et la transformation des situations réelles en compétences, en mettant l'accent sur la dimension collective de la professionnalisation.

- Analyse de pratique
- Socialisation des expériences professionnelles

Formes d'enseignement pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de la formation pratique 2 :

- Analyse de pratique.
- Travail en atelier à partir de situations extraites de la pratique professionnelle (Groupe d'Entraînement à l'Analyse de Situations Éducatives - GEASE)

L'étudiant·e réalise en parallèle un processus de supervision pédagogique individuelle afin d'accompagner et élaborer le processus de formation pratique.

Modalités d'évaluation et de validation *

La validation des deux parties (terrain et intégration) est nécessaire pour obtenir les 27 crédits ECTS. La partie « intégration » est validée selon la notation "acquis / non acquis". La partie formation "terrain" est validée selon la notation A à F et la note acquise pour cette partie sera appliquée au module dans son entier, pour autant que la partie « intégration » soit acquise, (selon l'art. 11 al. 2 du Règlement de filière du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social) et que l'étudiant·e ait accompli le processus de supervision pédagogique.

Exigences de validation pour la partie "terrain" (cf. "Dispositions d'application romandes sur la formation pratique relative au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social") :

- Emploi au minimum à 50% dans une institution de travail social conventionnée.
- Au minimum 680 heures de présence effective dans l'institution de formation pratique, réparties sur les semestres 5 à 8, à raison de 170 heures par semestre.
- Signature du Contrat Pédagogique Tripartite 2^{ème} partie (au plus tard au **30 avril 2026**).
- Rapport écrit de formation pratique validé par le ou la responsable de suivi de la HETSL. Si le ou la responsable de suivi demande des compléments au rapport, ces derniers doivent être rendus au plus tard le dernier jour du semestre (sont exceptés les cas de parcours particuliers formellement validés par la doyenne cursus). Ces compléments font l'objet d'une évaluation par le ou la RFP et peuvent ne pas être acceptés.
- Bilan écrit du ou de la PF.
- Séance tripartite, évaluation finale (co-évaluation sommative du·de la PF et du·de la RFP).

Dans le cas où une interruption de la partie terrain intervient, la validation ou la non-validation de la période FP sera décidée selon la procédure et les règlements en vigueur.

Exigences de validation pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain":

- Présentations écrites et orales d'une situation extraite de la pratique professionnelle
- Respect des délais de restitution des documents
- Présence obligatoire et participation active

Une absence de l'étudiant·e pour la partie « intégration » fera l'objet d'un travail compensatoire. Des absences répétées et/ou la non-réalisation des travaux demandés peuvent conduire à la non-acquisition de la partie « intégration » (cf. « Dispositions d'application romandes sur la formation pratique relatives au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social »). En cas de travail complémentaire dû à une absence, restitution du complément dans les délais impartis.

Exigences de validation relatives à la supervision pédagogique

L'étudiant·e doit avoir accompli un processus de 10 heures de supervision pédagogique et remis l'attestation qui certifie sa réalisation.

En cas d'interruption ou d'échec de la partie "terrain", la partie "intégration" ainsi que la supervision pédagogique ne seront pas validées.

Modalités de répétition :

En cas d'obtention de la note F au module de formation pratique 2, répétition du module FP2 dans une temporalité définie par le vice-décanat cursus d'entente avec le·la responsable de module.

Domaine HES-SO: Travail social
Filière: Travail social

Descriptif de module

7 Modalités de remédiation *

- ☐ remédiation possible
☒ pas de remédiation
☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)

Autres modalités de remédiation

**7a Modalités de remédiation
(en cas de répétition) ***

- ☐ remédiation possible
☒ pas de remédiation
☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)

Remarques

Bases règlementaires :

- Les **Dispositions d'application romandes sur la formation pratique relative au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social** fixent les conditions d'application des contenus et des formes d'évaluations de la formation pratique (https://www.hetsl.ch/fileadmin/my-eesp/etudiant-ts/modules/FP/Divers/Disposition_application_PEC_2020_v31.05.2023.pdf).
- Le **Guide-cadre de la supervision pédagogique de la filière Bachelor of Arts en Travail social**, <https://www.hes-so.ch/domaines-et-hautes-ecoles/travail-social/supervision-pedagogique-bats>) fixent les conditions de la supervision.

Utilisation de l'IA :

Les modalités d'utilisation autorisée de l'intelligence artificielle générative (IA) seront communiquées ultérieurement.

9 Bibliographie

Beausejour, D. (2002). Créer un contexte de coopération client-intervenant. L'approche systémique en travail social [dossier]. *Les cahiers de l'Actif*, 308-309, 75-84.

Chouinard, I. & Couturier, Y. (2006). Identité professionnelle et souci de soi en travail social. *Nouvelles pratiques sociales*, 19 (1), 176-182.

Focant, P. Mienée, J.-F. (2016). L'éthique entre altruisme et utopie ou la question relative « au bon, au vrai, au juste ». *Le Sociographe*, 54, 1-9.

Lamy, M. (2001). Propos sur le G.E.A.S.E. *Expliciter*, 43.

Sanson, K. (2006). Pluridisciplinarité : intérêt et conditions d'un travail de partenariat. *Le journal des psychologues*, 242, 24-2.7

Nom de la ou du responsable de module *

BERTOCCHI Silvie

Descriptif validé le *

12 août 2025

Descriptif validé par *

CSUPOR Isabelle

Domaine HES-SO: Travail social
Filière: Travail social

Descriptif de module

1 **Intitulé du module** **Travail de bachelor** **2026-2027**
En emploi et Temps partiel

Code T.TS.SO359.TBEE.26	Type de formation * ☒ Bachelor ☐ Master ☐ EMBA ☐ DAS ☐ CAS ☐ Autres	Niveau ☒ module de base ☐ module d'approfondissement ☐ module avancé ☐ module spécialisé	Caractéristique ☒ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO	Type de module ☒ module principal ☐ module lié au module principal ☐ module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle ☐ module sur 1 semestre ☒ module sur 2 semestres ☐ semestre de printemps ☐ semestre d'automne ☐ Autres
-----------------------------------	--	--	---	--	--

2 **Organisation**

Crédits ECTS * 15 ECTS **Langue(s)** ☒ français

Volées :
EE 2023, TP 2023

Semestre d'automne 2026 (semaines 38 à 51) le vendredi et semestre de printemps 2027 (semaines 8 à 21) les jeudi et vendredi

3 **Prérequis**

- ☐ avoir validé le(s) module(s)
☐ avoir suivi le(s) module(s)
☐ Pas de prérequis
☒ Autre

Autres prérequis

La partie "Élaboration du projet" (TB1) doit être validée avant de pouvoir continuer la réalisation et la présentation du travail de bachelor (TB2).

4 **Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage ***

Compétences

- Établir des diagnostics de situation, construire, mener et évaluer des projets d'intervention et des actions en se basant sur des connaissances scientifiques, méthodologiques et des savoirs d'action.
 - Développer une pensée critique, questionner le sens de l'action sociale et proposer des modes d'intervention et de transformation sociales pertinents, créatifs et diversifiés, qui intègrent les enjeux sociaux, économiques, culturels et politiques aux niveaux local, national et international.
 - Communiquer de manière claire et adéquate, oralement, par écrit et/ou selon des modalités appropriées, auprès de publics diversifiés et dans des contextes variés.
 - Organiser, coordonner le travail en équipe et en réseau, et collaborer dans des logiques d'interprofessionnalité et d'interdisciplinarité.
- Expliciter, étayer et argumenter les valeurs, les principes éthiques et le cadre déontologique du travail social qui fondent leur action.
 - Évaluer leurs propres ressources et leurs limites dans les dimensions cognitives, émotionnelles, corporelles et sociales, et identifier leurs besoins en matière de professionnalisation.
 - Construire et développer une relation professionnelle dans une posture favorisant le pouvoir d'agir et l'autodétermination des individus, groupes et communautés.

Domaine HES-SO: Travail social
Filière: Travail social

Descriptif de module

8. Comprendre les divers déterminants de l'organisation, se situer et assurer les tâches de gestion, d'administration et de coordination.

Objectifs :

Au terme du module les étudiant·es seront capables de/d' :

- Connaître le cadre réglementaire du travail de bachelor (guide de réalisation, code éthique, règlements relatifs à l'utilisation de l'intelligence artificielle délais et exigences).
- Rédiger et présenter un projet réalisable et pertinent du point de vue scientifique et du point de vue du champ professionnel.
- Appliquer les méthodes et outils de base nécessaires à la réalisation d'un travail de bachelor (techniques de récoltes de données, déontologie de la recherche, concepts théoriques, littérature scientifique).
- Réaliser le travail de recherche selon le projet validé par le directeur ou la directrice du travail de bachelor.
- Élaborer un cadre théorique pertinent en regard du sujet de recherche.
- Mobiliser un (ou des) instrument (s) de récolte de données en adéquation avec le sujet et la manière de le traiter.
- Développer les compétences en méthodologie de recherche.
- Développer la connaissance des champs théoriques et pratiques du travail social.

5 **Contenu et formes d'enseignement ***

Les sujets du travail de bachelor sont proposés et travaillés dans le cadre d'un séminaire thématique. Les responsables du séminaire assurent un encadrement théorique et méthodologique sur les 2 semestres. Cet encadrement est orienté vers l'élaboration d'un projet de recherche et de sa réalisation. Il comprend des connaissances de base relatives à la recherche – problématique – questions de recherches – outils de récolte de données – éthique – écriture scientifique, entre autres.

Formes d'enseignement :

- Séminaire thématique (participation obligatoire).
- Encadrement collectif et de groupe.
- Temps personnel de travail.

6 **Modalités d'évaluation et de validation ***

Modalités d'évaluation du projet :

- Délai de dépôt du projet : le **vendredi 18 décembre 2026** (semaine 51).
- En cas de demande de compléments, le projet doit être redéposé au plus tard le **vendredi 05 février 2027** (semaine 05). En cas de non-validation du projet, la note F est attribuée.
- Le projet validé permet d'obtenir le prérequis obligatoire pour mener à bien la recherche au cours du 2e semestre.

Modalités de validation du travail de bachelor (TB) :

- Délai de dépôt du travail de bachelor : **lundi 21 juin 2027** (semaine 25).
En cas de non-respect de ce délai, la note F (échec) est attribuée.
- Lorsque la validation du travail de bachelor est en attente de compléments, ceux-ci doivent être remis à la directrice ou au directeur TB d'ici le **mercredi 01 septembre 2027** (semaine 35).
En cas de non-respect de ce délai, la note F (échec) est attribuée.

Modalités de répétition :

- **En cas d'obtention de la note F au travail de bachelor (TB) :**
Le module doit être répété selon les modalités définies avec les responsables de module et le vice-décanat cursus, dans le délai imparti par la durée maximale de la formation.

7 **Modalités de remédiation ***

- ☐ remédiation possible
☒ pas de remédiation
☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)

Autres modalités de remédiation

7a

**Modalités de remédiation
(en cas de répétition) ***

- ☐ remédiation possible
☒ pas de remédiation
☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)

Domaine HES-SO: Travail social
Filière: Travail social

Descriptif de module

8 Remarques

En complément du descriptif module, le Guide de réalisation du travail de bachelor en travail social est le cadre de référence pour la réalisation du travail de bachelor (disponible sur <https://my.hetsl.ch/plans-detudes-et-descriptifs-modules-1/travail-de-bachelor-travail-social> et sur la plateforme Moodle du module).

Les enseignant·es et les étudiant·es ont la possibilité d'utiliser l'intelligence artificielle générative au sein des dispositifs d'enseignement et d'apprentissage ainsi que dans les travaux écrits en sous-groupe/individuel et ce, dans le cadre des ateliers thématiques. Ils et elles devront en faire un usage judicieux, critique et raisonné et annoncer explicitement l'utilisation de ces outils dans les supports de cours ou les travaux et pour les activités suivantes : corrections (orthographiques), reformulations (syntaxe), explications (concepts), inspirations idées) et citations (copier-coller). La forme est libre. A noter que les évaluations seront basées sur la maîtrise des concepts tels qu'ils ont été définis, expliqués et référencés dans les supports de cours et dans les textes abordés durant les séances et rattachés à leurs courants disciplinaire et sous-disciplinaire respectifs. Dès lors, toute production générée avec l'aide d'un outil d'intelligence artificiel reste sous la responsabilité de son utilisateur et utilisatrice.

9 Bibliographie

Bibliographie :

Le séminaire thématique présentera une bibliographie en début de module.

Titre des recherches :

- Les recherches auxquelles participent les enseignant·es seront présentées dans le cadre du séminaire qu'elles et ils portent. Pour plus d'informations : <https://www.hetsl.ch/laress/catalogue-des-recherches/>.

Nom de la ou du responsable de module *

MAGALHÃES DE ALMEIDA António et VEYRE Aline

Descriptif validé le :

10 septembre 2026

Descriptif validé par :

CSUPOR Isabelle

1 Intitulé du module **Formation pratique 2 (FP2) - Temps partiel** 2026-2027

Code T.TS.SO359.FP2TP.26	Type de formation *			
	☒ Bachelor	☐ Master	☐ EMBA	☐ DAS
	☐ CAS	☐ Autres		
Niveau	Caractéristique	Type de module	Organisation temporelle	
☒ module de base	☒ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO	☒ module principal	☐ module sur 1 semestre	
☐ module d'approfondissement		☐ module lié au module principal	☐ module sur 2 semestres	
☐ module avancé		☐ module facultatif ou complémentaire	☐ semestre de printemps	
☐ module spécialisé			☐ semestre d'automne	
			☒ Autres	

2 Organisation

Crédits ECTS *	Langue(s)
27 crédits ECTS	☒ français

- la partie formation « **terrain** » équivaut à **24 ECTS**
- la partie « **intégration** » liée à la partie "terrain" du module de la formation pratique équivaut à **3 ECTS**
- un processus de **supervision pédagogique** est requis

Volée TP2023

Semestre 8 : Printemps 2027 (choix du taux d'engagement pour la FP)

Semestre 9 : Automne 2027 (préparation, recherche de place et début FP2)

Semestre 10 : Printemps 2028 (période de FP2)

3 Prérequis

- ☐ avoir validé le(s) module(s)
- ☐ avoir suivi le(s) module(s)
- ☐ Pas de prérequis
- ☒ Autre

Autres prérequis

- Trouver une place de formation pratique en respectant le cadre prescriptif HES-SO, les règles de recherche figurant dans le document « règles relatives à la recherche de place de formation pratique » et en respectant l'ensemble des délais impartis.
- Remplir le formulaire obligatoire concernant le point de situation de la recherche de FP
- Réactiver le·la superviseur·e minimum deux mois avant le début de la période de formation pratique

L'ensemble des échéances sont communiquées en début de recherche de place de FP2 et mises à disposition des étudiant·es sur la plateforme Moodle FP. Elles font référence pour l'ensemble du processus de recherche de place et de la formation pratique.

Si ces prérequis ne sont pas remplis, l'accès à la formation pratique 2 peut être refusé et l'étudiant·e devra recommencer l'ensemble du processus en fonction du plan d'étude négocié avec le vice-décanat cursus.

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

Les 8 compétences du référentiel peuvent être travaillées durant la formation pratique selon ce qui aura été validé dans le contrat pédagogique tripartite (DCPT2).

1. Expliciter, étayer et argumenter les valeurs, les principes éthiques et le cadre déontologique du travail social qui fondent leur action.

2. Évaluer leurs propres ressources et leurs limites dans les dimensions cognitives, émotionnelles, corporelles et sociales, et identifier leurs besoins en matière de professionnalisation.
3. Construire et développer une relation professionnelle dans une posture favorisant le pouvoir d'agir et l'autodétermination des individus, groupes et communautés.
4. Établir des diagnostics de situation, construire, mener et évaluer des projets d'intervention et des actions en se basant sur des connaissances scientifiques, méthodologiques et des savoirs d'action.
5. Développer une pensée critique, questionner le sens de l'action sociale et proposer des modes d'intervention et de transformation sociales pertinents, créatifs et diversifiés, qui intègrent les enjeux sociaux, économiques, culturels et politiques aux niveaux local, national et international.
6. Communiquer de manière claire et adéquate, oralement, par écrit et/ou selon les modalités appropriées, auprès de publics diversifiés et dans des contextes variés.
7. Organiser, coordonner le travail en équipe et en réseau, et collaborer dans des logiques d'interprofessionnalité et d'interdisciplinarité.
8. Comprendre les divers déterminants de l'organisation, se situer et assurer les tâches de gestion, d'administration et de coordination.

À l'issue de la formation pratique 2, les étudiant·es seront en mesure d'atteindre les niveaux de compétence de la partie « terrain » et de la partie « intégration » suivants :

Niveau de compétence visé pour la partie "terrain" (selon annexe 1 aux dispositions d'application sur la formation pratique relatives au PEC20 BATS) :

- Distinguer les valeurs (personnelles, professionnelles et organisationnelles), restituer les dilemmes éthiques dans une situation de travail donnée.
- Identifier les ressources nécessaires à l'exercice de la profession dans le cadre de la formation pratique et identifier ses besoins en matière de professionnalisation dans le cadre de la formation Bachelor.
- Appréhender les spécificités d'une relation professionnelle dans sa dimension interindividuelle, groupale et communautaire et engager des relations dans une posture en cohérence avec la mission et les pratiques de références de l'institution de formation pratique.
- Participer à des actions en travail social, contribuer à leur analyse et à leur évaluation en se basant sur des connaissances scientifiques, méthodologiques, des savoirs d'action.
- Interroger le sens de l'action sociale au sein de l'institution de formation pratique et en repérer les enjeux.
- Adopter des postures, attitudes et techniques qui favorisent les échanges et la transmission adéquate des informations aux personnes concernées (bénéficiaires, collègues, etc.) au sein de l'institution ou du service.
- S'insérer adéquatement dans le travail en équipe et collaborer avec ses collègues direct·es; identifier l'ensemble des actrices et acteurs au sein du réseau et nommer leurs spécificités dans une intervention sociale donnée.
- Identifier et comprendre les divers déterminants de l'organisation ; se situer dans sa fonction, hiérarchiser les tâches d'administration afin de les réaliser.

Niveau de compétence visé pour la partie "intégration" :

- Présenter et d'analyser des situations professionnelles au moyens de différents cadres de référence.
- Comprendre son activité professionnelle ainsi que le contexte structurel dans lequel elle se situe.
- Saisir les dimensions théoriques et pratiques, pour développer un pouvoir d'action individuel et collectif.
- Identifier le sens de l'action professionnelle.
- Évaluer son action professionnelle.
- Développer une réflexion éthique en situation de travail.
- Travailler et développer une posture et une identité professionnelles.
- Se positionner dans son processus de formation.
- Conceptualiser par oral et par écrit sa pratique professionnelle.
- Développer la capacité d'analyse et d'élaboration en collectif par analogie à une équipe professionnelle.

5 Contenu et formes d'enseignement *

La formation pratique se compose de trois éléments distincts permettant le développement des compétences susmentionnées : une partie « terrain », une partie « intégration » et une supervision pédagogique.

Contenu pour la partie "terrain" :

"La formation pratique est une mise en situation professionnalisante des étudiant·es qui contribue au développement des compétences attendues au terme de la formation dans une perspective d'alternance intégrative" (HES-SO, 2020, p. 12). Elle comprend les éléments suivants :

Domaine HES-SO: Travail social
Filière: Travail social

Descriptif de module

- Intégration et travail dans une institution, expérience et pratique réflexive ;
- Élaboration, rédaction, discussion et mise en œuvre du Contrat Pédagogique Tripartite (DCPT2) ;
- Accompagnement pédagogique du praticien formateur ou de la praticienne formatrice (PF) ;
- Élaboration et rédaction d'un rapport écrit ;
- Évaluation tripartite de la période de FP (étudiant·e, PF, responsable de suivi de formation (RFP)) ;

Formes d'enseignement pour la partie "terrain" :

- Suivi par un·e PF (praticien formateur, praticienne formatrice).
- Suivi par un·e RFP (responsable de suivi de formation pratique de l'école).
- Confrontation aux situations réelles de travail.
- Soutien institutionnel et, le cas échéant, des professionnel·les de terrain.

Contenu pour la partie "intégration":

Cette partie du module développe une réflexion sur l'action et la transformation des situations réelles en compétences, en mettant l'accent sur la dimension collective de la professionnalisation.

- Analyse de pratique
- Socialisation des expériences professionnelles

Formes d'enseignement pour la partie "intégration" :

- Analyse de la pratique. Travail en atelier à partir de situations extraites de la pratique professionnelle (Groupe d'Entraînement à l'Analyse de Situations Éducatives - GEASE)

L'étudiant·e réalise en parallèle un processus de **supervision pédagogique individuelle** afin d'accompagner et élaborer le processus de formation pratique.

6 Modalités d'évaluation et de validation *

La validation de la formation pratique repose sur trois actes de formation réalisés et validés :

- La partie terrain (note de A à F), DCPT3
- La partie intégration (acquis – non-acquis)
- La supervision (attestation du ou de la superviseur·e)

Exigences de validation pour la partie « terrain » (cf. Dispositions d'application romandes sur la formation pratique relative au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social) :

- Au minimum 680 heures de présence effective attestée par l'institution de formation pratique
- Signature du Contrat Pédagogique Tripartite 2^{ème} partie (au plus tard **12 semaines** à partir du 1^{er} jour de formation pratique).
- Rapport écrit de formation pratique validé par le ou la responsable de suivi de la HETSL Si le ou la responsable de suivi demande des compléments au rapport, ces derniers doivent être rendus au plus tard le dernier jour du semestre (cas exceptés de parcours particuliers formellement validés par la doyenne cursus). Ces compléments font l'objet d'une évaluation par le ou la RFP et peuvent ne pas être acceptés.
- Bilan écrit du ou de la PF.
- Séance tripartite, évaluation finale (co-évaluation sommative du·de la PF et du·de la RFP).

Dans le cas où une interruption de la partie terrain intervient, la validation ou la non-validation de la période FP sera décidée selon la procédure et les règlements en vigueur.

Exigences de validation pour la partie « intégration » :

1. Présentation d'une situation tirée de la pratique professionnelle.
2. Présence obligatoire et participation active.
 - Dès plus de 7 périodes d'absence injustifiée (1 journée complète), la partie intégration est notée « non-acquis » et ne peut être compensée. L'étudiant·e obtient la note F.
 - Dès plus de 12 périodes d'absence justifiée, la partie intégration ne peut être validée et la formation pratique doit être interrompue sans note F.
 - Dès que les absences justifiées et injustifiées cumulées excèdent 12 périodes, la partie intégration ne peut être validée. La période de formation pratique doit être interrompue sans note F.

Exigences de validation relatives à la supervision pédagogique

L'étudiant·e doit avoir accompli un processus de 10 heures de supervision pédagogique. L'étudiant·e est responsable de remettre l'attestation du ou de la superviseur·e qui certifie sa réalisation dès la fin du processus et au plus tard avant le dernier jour du semestre.

En cas d'interruption ou d'échec de la partie "terrain", la validation ou la non-validation de la période FP

Domaine HES-SO: Travail social
Filière: Travail social

Descriptif de module

sera décidée selon la procédure et les règlements en vigueur. La partie "intégration" ainsi que la supervision pédagogique seront également interrompues et non validées.

Modalités de répétition :

En cas d'obtention de la note « F » au module de formation pratique 2, répétition du module Formation pratique 2 en fonction du plan d'étude négocié avec le vice-décanat cursus, y compris les prérequis, la partie « intégration » et la supervision pédagogique.

7 Modalités de remédiation *	7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *
☐ remédiation possible ☒ pas de remédiation ☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)	☐ remédiation possible ☒ pas de remédiation ☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)

Autres modalités de remédiation

Remarques

Bases réglementaires

- Les Dispositions d'application romandes sur la formation pratique relative au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social fixent les conditions d'application des contenus et des formes d'évaluations de la formation pratique (https://www.hetsl.ch/fileadmin/my-eesp/etudiant-t/modules/FP/Divers/DA_sur_la_FP_relatives_au_PEC2020_BATS_3_annexes_FR-2_63.pdf).
- Le Guide-cadre de la supervision pédagogique de la filière Bachelor of Arts en Travail social, (<https://www.hes-so.ch/domaines-et-hautes-ecoles/travail-social/supervision-pedagogique-bats>) fixent les conditions de la supervision.

Utilisation de l'IA

Les enseignant·es et les étudiant·es ont la possibilité d'utiliser l'intelligence artificielle générative au sein des dispositifs d'enseignement et d'apprentissage. Ils et elles devront en faire un usage judicieux, critique et raisonné et annoncer explicitement l'utilisation de ces outils dans les supports de cours ou les travaux et pour les activités suivantes : corrections (orthographiques), reformulations (syntaxe), explications (concepts), inspirations (idées) et citations (copier-coller). La forme est libre. À noter que les évaluations seront basées sur la maîtrise des concepts tels qu'ils ont été définis, expliqués et référencés dans les supports de cours et dans les textes abordés durant les séances. Dès lors, toute production générée avec l'aide d'un outil d'intelligence artificielle reste sous la responsabilité de son utilisateur et utilisatrice.

9 Bibliographie

- Beausejour, D. (2002). Créer un contexte de coopération client-intervenant. L'approche systémique en travail social [dossier]. *Les cahiers de l'Actif*, 308-309, 75-84.
- Chouinard, I. & Couturier, Y. (2006). Identité professionnelle et souci de soi en travail social. *Nouvelles pratiques sociales*, 19 (1), 176-182.
- Focant, P. Mienée, J.-F. (2016). L'éthique entre altruisme et utopie ou la question relative « au bon, au vrai, au juste ». *Le Sociographe*, 54, 1-9.
- Lamy, M. (2001). Propos sur le G.E.A.S.E. *Expliciter*, 43.
- Sanson, K. (2006). Pluridisciplinarité : intérêt et conditions d'un travail de partenariat. *Le journal des psychologues*, 242, 24-2.

Nom de la ou du responsable de module *
KRAFFT Matthieu

Descriptif validé le *

16 septembre 2026

Descriptif validé par *

CSUPOR Isabelle